

RUMEGIES INFORMATIONS

RUMEGIES



JANVIER - JUIN 2026

**LES CONSEILS
MUNICIPAUX**

**DES
INFORMATIONS
PRATIQUES**

**UNE RETROSPECTIVE
DES ANIMATIONS ET
EVENEMENTS
DU SEMESTRE**

LA VIE DU VILLAGE

**VIVRE
ENSEMBLE**

**LES TRAVAUX DE
L'EGLISE ET DE
LA MAISON DES
ASSOCIATIONS**





95 RUE ALEXANDRE DUBOIS

59226 RUMEGIES



03 27 26 71 11



mairie.rumegies@wanadoo.fr



Mairie de Rumegies



www.rumegies.fr

HORAIRES :

Ouverture au public:

LUNDI	14H - 17H
MARDI	8H30-12H / 14H - 17H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30-12H / 14H - 17H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H

Permanence par mail :

Tous les jours sauf le samedi après-midi et le dimanche

PERMANENCE DE MADAME LA MAIRE

Le matin,
sur rendez-vous
de 10H à 12H

PERMANENCE DES ADJOINTS

Le samedi matin, sur
rendez-vous
de 10H à 12H



NUMEROS UTILES

Pharmacie DHERIS.....	03 27 26 70 52	URGENCES.....	112 ou 15
Médecin généraliste:		SAMU.....	15
Dr DESFONTAINES.....	03 27 26 75 11	POMPIERS.....	18
Médecin de garde.....	Se rendre à la gendarmerie avec l'ordonnance	GENDARMERIE.....	17
Dentiste :		Gendarmerie Lecelles.....	03 27 48 06 66
Dr DEGAND.....	03 27 25 05 30	Centre Anti-poison Lille.....	08 25 81 28 22
Bureau des Infirmières.....	06 30 42 26 57	Centre Anti-brûlures.....	03 20 44 56 10
Kinésithérapeutes :		CH Valenciennes.....	03 27 14 33 33
M. ROOSE.....	06 07 80 07 11	Polyclinique Vauban.....	03 27 32 41 00
Mme BOUTRY.....	06 12 48 01 05	Clinique du Parc St-Saulve	03 27 23 92 95
Opticienne, Mme SCHEMBRI.....	06 58 10 69 58	Maternité Valenciennes.....	03 27 14 32 53
Psychomotricienne Mme POSEZ...	06 74 33 79 01	SOS Mains.....	03 20 95 75 00
Orthophoniste Mme GUIOT.....	06 74 96 32 18	ENGIE Urgences.....	08 00 47 33 33
Ecole du Ridoir.....	03 27 26 70 11	ENEDIS Urgences.....	09 72 67 50 59
Ecole Immaculée Conception.....	03 27 26 71 43	NOREADE.....	03 27 99 80 20
Taxi Rumegies.....	07 79 62 59 96	ILCG (Aides ménagères).....	03 27 26 73 25
		SIAVED Collecte.....	0 800 775 537
		SIAVED Déchèteries/amiante	0 800 003 793
		Encombrants.....	09 69 39 10 89



Mesdames, Messieurs,
Chers Rumegeoises
et Rumegeois,

Tout d'abord,
permettez-moi de
vous adresser un
immense merci. En nous
renouvelant votre confiance, vous nous donnez
la responsabilité et l'honneur de poursuivre
notre engagement au service de Rumegies.



L'été s'est installé dans notre beau village, un peu
chaudement ! Avec les canicules, pensons à
appliquer les bons gestes !

La Commission Aînés et le CCAS prennent
régulièrement des nouvelles de nos aînés plus
fragiles ou isolées, et des personnes vulnérables.
Soyez attentifs à vos voisins-voisines, et à
l'écoute les uns les autres. Mais c'est aussi une
atmosphère joyeuse, les journées sont longues,
les soirées festives, les terrasses et les jardins
s'animent.

Après les différentes fêtes des écoles, la fête de
la musique organisée par le Comité des fêtes
«Les Joyeux Rumegeois» qui a connu un grand
succès, place au mois de juillet avec son
traditionnel bal du 13, son barbecue et feu
d'artifice, la Commémoration le 14 ; le Centre de
Loisirs rempli d'activités et sa fête le 24. Viendra
ensuite le mois d'août, plus sage et reposant.

La rentrée de septembre marquera l'entrée dans
la période automnale avec la Fête Rumegeoise,

organisée par « Les Joyeux Rumegeois », le
repas des Aînés, le concert de l'Harmonie.

Les travaux engagés dans la commune se
poursuivent également. La restauration de
notre église Saint-Brice entre désormais dans
sa dernière phase. Ce chantier important
permettra de redonner tout son éclat à ce
patrimoine emblématique auquel nous sommes
tous attachés. Parallèlement, les travaux de la
nouvelle Maison des Associations avancent
également afin d'offrir prochainement des
espaces fonctionnels et adaptés tout en
préservant le patrimoine Rumegeois.

Vous découvrirez dans cette nouvelle formule
du Rumegies Informations des rubriques
enrichies : les comptes rendus des conseils
municipaux, des informations pratiques, le
retour en images sur les animations du premier
semestre, les travaux de l'église et de la Maison
des Associations, la découverte de nouvelles
activités économiques locales, ainsi que toute
l'actualité de notre village, de ses écoles et de
ses associations qui contribuent
quotidiennement au dynamisme de Rumegies.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles,
des associations, des enseignants, des agents
municipaux, des élus et de tous ceux qui
s'investissent au quotidien pour faire vivre
notre commune et renforcer les liens qui nous
unissent.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel
été, de bonnes vacances pour celles et ceux qui
pourront en profiter, et surtout de beaux
moments de partage en famille ou entre amis.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement,

Le Maire
Anne Sophie GHESQUIERE





De droite à gauche :

Mme le Maire, Mme Anne Sophie GHESQUIERE (1)

1ère Adjointe : Mme Nathalie MICHEL, Fêtes et Cérémonies, Enfance, Jeunesse, Vie Scolaire, ACM (2)

2e Adjoint : M. Christophe FILMOTTE, Sécurité, Sports, Associations, Urbanisme (3)

3e Adjointe : Mme Lydie LEPEER, Finances, Affaires Sociales/CCAS (4)

4e Adjoint : M. Philippe VIVIER, Travaux, Cadre de Vie, Agriculture (5)

5e Adjointe : Mme Nathalie ANDULA, Communication, Culture et Musée, Vie économique locale (6)



Conseillers délégués :

Serge THUILLIER : Travaux, Services Techniques (7)

Mme Fabienne VERHEECKE, Vie scolaire, ACM, Enfance, Jeunesse (8)

Conseillers Municipaux :

M. Joël THUILLIER (9), Mme Myriam BAUDUIN (10), Mme Delphine HOUAIRI (11), M. Hugues DELESALLE (12), M. Guillaume MAC VEIGH (13), M. Benoît CHOTEAU (14), Mme Myriam MARTINACHE (15), Mme Marie DUBOIS (16), M. Emmanuel DEJONGHE (17), Mme Lauriane CNOCKAERT (18), Mme Véronique MENET (absente)

De gauche à droite :

Agents Administratifs :

Jessica BLAUWART (Accueil, Communication, Elections, Etat-Civil, Cimetière)

Emeline HECKERT (Accueil de loisirs, gestion de la salle des fêtes)

Séverine CLAUSE (Comptabilité, Urbanisme)

Secrétaire de Mairie :

Hélène DELBECQUE



Agents école du Ridoir :

De gauche à droite : MOULARD Cassandra (Agent Service scolaire et périscolaire), DUFAY Sabine (Agent Service scolaire et périscolaire), DUMONT Géraldine (Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)), MOLINA Katia (Agent Service scolaire et périscolaire)



Services techniques municipaux :

De gauche à droite : LECAT Nicolas (Agent polyvalent des services techniques), CARLIER Vincent (Agent polyvalent des services techniques (contractuel)), MERLY Philippe (Agent polyvalent des services techniques)



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

1. SIDEN SIAN - Opposition au remplacement de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

- Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

-Le Conseil Municipal demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

-Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

2.Eglise Saint-Brice - Fin de la souscription publique pour les travaux de restauration

Après avoir fait le bilan des dons obtenus depuis le lancement de cette souscription (l'appel aux dons pour l'Eglise a permis de récolter la somme de 7775€ pour 42 dons), Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est temps de clôturer cette souscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-De mettre fin à cette souscription publique à destination des particuliers et des entreprises/sociétés, pour le financement du projet de restauration de l'église et plus particulièrement pour le remplacement de la porte intérieure au 31 décembre 2025. Les dons faits après cette date ne seront plus déductibles des impôts.

-D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour clôturer cette souscription publique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

1.MARCHES PUBLICS : Maison des Associations – Avenant n°1 du lot 1

La phase de curage a révélé un encastrement précaire des refends porteurs au droit des liaisons avec les façades. Des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de garantir la pérennité de l'ouvrage et une reprise des charges optimales. De plus la démolition de l'extension et le piquetage des enduits ont mis en évidence des vices non décelables en phase étude constituant un risque

structurel majeur. L'ampleur des désordres impose le remplacement du mur coté médiathèque. Le montant de ces travaux supplémentaires devenus nécessaires s'élève à 20 140.83 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché de EIFFAGE CONSTRUCTION à 232 303.76€HT

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant relatif aux travaux de la Maison des associations comme suit : avenant n°1 au lot 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE, d'un montant de 20 140.83 € HT, au marché conclu avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

2. FINANCES : Autorisations de programme et crédits de paiement – Bilan AP 2. MAISON DES ASSOCIATIONS et AP 3. EGLISE ST BRICE TRAVAUX INTERIEURS

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Considérant la délibération 2025-29 du 8 décembre 2025 modifiant les autorisations de programme AP2 MAISON DES ASSOCIATIONS et AP3 EGLISE ST BRICE TRAVAUX INTERIEURS.

AP 2. MAISON DES ASSOCIATIONS

Montant de l'AP : 840 000€

CP 2024 : 13 410€ CP 2025 : 100 000€

CP 2026 : 726 590€

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les diverses subventions (Fond de concours de la CAPH, ADVB du Département)

AP 3. EGLISE ST BRICE TRAVAUX INTERIEURS

Montant de l'AP : 400 000€

CP 2024 : 864€ CP 2025 : 100 000€

CP 2026 : 299 136€

Madame Le Maire fait le bilan de ces AP : Les travaux de la Maison des associations ont commencé par le désamiantage et la démolition. Des désordres structurels majeurs ont été mis en évidence lors de la phase de curage et de démolition. Un avenant est nécessaire pour une reprise de charges optimale. Les travaux devraient être terminés pour le 4^e trimestre 2026.

Les travaux intérieurs de l'Eglise se poursuivent en même temps que les travaux menés par la CAPH et devraient également se terminer cette année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier l'AP 2 et l'AP 3 de la manière suivante:

AP 2. MAISON DES ASSOCIATIONS

Montant de l'AP : 865 000€

CP 2024 : 13 410€ CP 2025 : 92 969.14€

CP 2026 : 758 620.86€

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les diverses subventions (Fond de concours de la CAPH, ADVB du Département)

AP 3. EGLISE ST BRICE TRAVAUX INTERIEURS

Montant de l'AP : 400 000€

CP 2024 : 864€ CP 2025 : 360€

CP 2026 : 398 776€

Ceux-ci font l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2026.

3. FINANCES : APPROBATION DU Compte Financier Unique

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 161 014,53
Recettes	1 597 843,41
Résultat de l'Exercice	436 828,88
Excédent antérieur reporté	226 148,81
Résultat de fonctionnement	662 977,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	733 968,60
Recettes	982 936,83
Résultat de l'Exercice	248 968,23
Excédent antérieur reporté	244 894,88
Résultat d'investissement	493 863,11

L'ENSEMBLE

Dépenses	1 894 983,13
Recettes	2 580 780,24
Excédent antérieur reporté	471 043,69
Résultat de l'exercice	1 156 840,80

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Après présentation du CFU2025 du budget principal, Madame le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la Présidence à Mme DESBONNET Brigitte, pour permettre à l'assemblée de voter.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de RUMEGIES

- DE DONNER pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. FINANCES : Affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente les résultats suivants :

Détermination du résultat de fonctionnement cumulé 2025

Résultat cumulé de fonctionnement 2025

Recettes	+1 597 843.41
Dépenses	-1 161 014.53
Résultat 2025	+436 828.88
Résultats antérieurs	+626 148.81
Affectation investissement	-400 000
Résultat cumulé 2025	+662 977.69

Détermination du résultat d'investissement cumulé 2025

Titres émis - Recettes	+982 936.83
Mandats émis - Dépenses	-733 968.60
Résultat d'investissement 2025	+248 968.23
Résultats antérieurs cumulés	+244 894.88
Résultat cumulé d'investissement 2025	+493 863.11

Pas de Restes à réaliser en 2025.

Besoin de couverture du déficit d'investissement :	0.00
Besoin de financement complémentaire des dépenses en investissement :	400 000.00
Affectation au compte 1068 : (Prélèvement sur excédent cumulé fonctionnement)	400 000.00

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats suivants :

Compte 1068	400 000.00
Report à nouveau excédentaire en investissement 001	493 863.11
Report à nouveau excédentaire en fonctionnement 002 :	262 977.69

5. FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2026

Le Conseil vote du Budget 2026 comme suit :

Recettes de fonctionnement	1 773 667.69 €
Dépenses de fonctionnement	1 773 667.69 €
Recettes d'investissement	1 668 633.98 €
Dépenses d'investissement	1 668 633.98 €
TOTAL BUDGET	
Recettes	3 442 301.67 €
Dépenses	3 442 301.67 €

6. FINANCES : Fixation des taux taxes directes locales :

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2025 en 2026 à :

TH : 19% TFB : 39.29% TFPNB

7. OGEC : Convention financier et forfait communal 2026

Madame Le Maire rappelle que selon l'article R442-44 du Code de l'Education, la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association est obligatoire pour les élèves domiciliés sur son territoire et conformément à l'article R442-50 du même code la participation communale est calculée par élève et par an. Elle est basée sur le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique, d'après les données issues du dernier compte administratif voté soit celui de 2025.

Considérant que le coût moyen d'un élève de l'école publique s'élève à 1 038 €, il est proposé de verser cette somme par élève et par an à l'OGEC Immaculée Conception, sur fourniture de la liste des enfants domiciliés sur la commune et inscrits à l'école élémentaire.

L'école privée accueille 62 enfants de Rumegies, donc la contribution de la commune au titre de l'année 2026 s'élève à 64 356€.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le montant du forfait communal annuel par élève domicilié sur la commune arrêté à la somme de 64 356 €.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention financière entre la commune et l'OGEC.

8. RESSOURCES HUMAINES - Taux de promotion dans le cadre des avancements de grade

Madame Le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Sur le rapport de Madame le Maire le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'accepter les propositions de Madame Le Maire et de fixer, à partir de l'année 2026, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 100 %
- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 100 %.

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 100 %
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 100 %.

Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :

- agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe : 100%

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

- Attaché principal : 100%

Article 2 :

Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'attaché principal pour un avancement de grade – Mise à jour du tableau des emplois – Suppression d'un poste d'attaché

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la secrétaire générale de Mairie, actuellement employé sur le grade d'attaché, remplit les conditions réglementaires pour être nommé au grade d'attaché principal. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Considérant que l'agent répond aux critères d'avancement et peut donc être promu.

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'attaché principal permanent à temps complet au 9 mars 2026
- de supprimer un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet au 9 mars 2026

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

10. RESSOURCES HUMAINES - indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- De confirmer la délibération en date du 14 mai 2008 instituant le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants : toutes les filières et tous les grades confondus des Catégorie C et Catégorie B

- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,
- d'inscrire les dépenses au budget correspondant

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

1. DELEGATIONS consenties au Maire par le Conseil Municipal

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide de confier à Madame le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues ;



STOP BUZZ

TRAITEMENT CONTRE NUISIBLE FRELON GUÊPE

 **CERTIFICATION BIOCIDÉ**

 **FLORENT DEFRETIN**

 **07.81.78.77.92**

 **SECTEUR 59**

 **@STOPBUZZZ**

 **ANTI NUISIBLES**

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base

d'un montant maximum autorisé de 500 000€ ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites des procédures de déclaration préalable et de permis de construire, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret (actuellement le seuil est à 200€).

Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.



Un lieu pour s'écouter, se révéler et construire un avenir qui nous rassemble.



Solenne Storm

J'ai fondé la Maison de l'Orientation avec la conviction que chacun mérite un espace pour s'écouter, mieux se connaître et construire un avenir qui lui ressemble.

BILANS DE COMPÉTENCES
Faire le point et révéler son potentiel

ORIENTATION SCOLAIRE ET ÉTUDIANTE
Trouver sa voie et s'épanouir

RECONVERSION PROFESSIONNELLE
Oser changer et se réinventer

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET BIEN-ÊTRE
Gagner en confiance et en équilibre

ATELIERS, CONFÉRENCES ET ACCOMPAGNEMENTS
Partager, apprendre et avancer ensemble

Premier rendez-vous offert !

Un premier échange pour faire connaissance et découvrir l'accompagnement qui vous correspond.

Intégrant

Intervenante

Intervenante

Intervenante

Emeline Lecot

Stéphanie Bignon

Hortense Mulliez

Caroline Miens

À RUMEGIES
279 rue de l'église
59226 Rumegies

06 88 43 74 19

contact@lamaisondelorientation.com

Les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire ; à charge pour elle d'en rendre compte au Conseil Municipal à chacune des réunions.

2. CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal décide de créer 9 commissions communales :

- Commission Fêtes et Cérémonies : 11 membres
- Commission Communication/Culture/Musée : 7 membres
- Commission Travaux : 8 membres
- Commission Cadre de vie/ Urbanisme /Agriculture : 11 membres
- Commission Finances : 7 membres
- Commission Affaires sociales, Aînés : 10 membres
- Commission Vie Scolaire/Accueil de Loisirs : 8 membres
- Commission Sports, Associations : 10 membres
- Commission Vie économique Locale : 8 membres

3. DESIGNATION des membres des commissions communales

Madame le Maire rappelle qu'après avoir fixé le nombre de commissions, le Conseil Municipal a la possibilité de désigner en son sein les personnes qui y siégeront. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, chaque liste ayant obtenu des sièges au Conseil Municipal doit obtenir un nombre de sièges dans chaque commission en proportion de son poids au sein du Conseil municipal. A titre dérogatoire il est décidé de ne pas tenir compte de cette proportionnalité.

Madame le Maire est Présidente de droit de chaque Commission.

Sont nommés membres des commissions :

- Commission Fêtes et Cérémonies : GHESQUIERE Anne Sophie, MICHEL Nathalie, FILMOTTE Christophe, VIVIER Philippe, BAUDUIN Myriam, CHOTEAU Benoît, DELESALLE Hugues, DUBOIS Marie, MAC VEIGH Guillaume, MARTINACHE Myriam, VERHEECKE Fabienne,
- Commission Communication/Culture/Musée : GHESQUIERE Anne Sophie, FILMOTTE Christophe, ANDULA Nathalie, CNOCKAERT Lauriane, DEJONGHE Emmanuel, MARTINACHE Myriam, VERHEECKE Fabienne,
- Commission Travaux : GHESQUIERE Anne Sophie, VIVIER Philippe, CHOTEAU Benoît, DELESALLE Hugues, DUBOIS Marie, MAC VEIGH Guillaume, THUILLIER Joël, THUILLIER Serge,
- Commission Cadre de vie/ Urbanisme /Agriculture : GHESQUIERE Anne Sophie, MICHEL Nathalie, FILMOTTE Christophe, VIVIER Philippe, CHOTEAU Benoît, DELESALLE Hugues, HOUAIRI Delphine, MAC VEIGH Guillaume, MENET Véronique, THUILLIER Joël, THUILLIER Serge,

- Commission Finances : GHESQUIERE Anne Sophie, LEPEER Lydie, ANDULA Nathalie, CNOCKAERT Lauriane, HOUAIRI Delphine, MAC VEIGH Guillaume, THUILLIER Serge,

- Commission Affaires sociales, Aînés : GHESQUIERE Anne Sophie, FILMOTTE Christophe, LEPEER Lydie, VIVIER Philippe, BAUDUIN Myriam, CNOCKAERT Lauriane, HOUAIRI Delphine, MARTINACHE Myriam, MENET Véronique, VERHEECKE Fabienne,

- Commission Vie Scolaire/Accueil de Loisirs : GHESQUIERE Anne Sophie, MICHEL Nathalie, FILMOTTE Christophe, DEJONGHE Emmanuel, DUBOIS Marie, MAC VEIGH Guillaume, MARTINACHE Myriam, VERHEECKE Fabienne,

- Commission Sports, Associations : GHESQUIERE Anne Sophie, FILMOTTE Christophe, LEPEER Lydie, ANDULA Nathalie, BAUDUIN Myriam, DEJONGHE Emmanuel, DUBOIS Marie, MARTINACHE Myriam, MENET Véronique, THUILLIER Joël,

- Commission Vie économique Locale : GHESQUIERE Anne Sophie, MICHEL Nathalie, LEPEER Lydie, ANDULA Nathalie, CNOCKAERT Lauriane, DUBOIS Marie, MARTINACHE Myriam, VERHEECKE Fabienne,

4. DETERMINATION du nombre et élection des membres du CCAS.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

En application des Articles R123-8 à R123-15 du Code de l'action sociale et des familles, ce Conseil d'Administration est composé du Maire, qui en est le Président, et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein, et de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune de Rumegies.

Il est proposé de fixer à SIX le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS élus par le Conseil Municipal en son sein. Les SIX autres membres, seront nommés par arrêté de Madame le Maire. Il est ensuite passé au vote pour désigner les représentants de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de fixer à SIX le nombre de membres du Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rumegies.

-DECIDE de désigner pour représenter la commune et siéger au Conseil d'Administration du CCAS de la commune Rumegies les SIX conseillers municipaux dont les noms suivent :

DELESALLE Hugues, HOUAIRI Delphine, LEPEER Lydie, THUILLIER Joël, VERHEECKE Fabienne, VIVIER Philippe

5. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Madame le Maire ayant donné lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux détenant une délégation de fonction et ayant informé le Conseil municipal de son intention de désigner deux conseillers municipaux délégués ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de RUMEGIES compte 1 756 habitants

INDEMNITE DU MAIRE

Considérant que pour une commune de 1 756 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55.7%

Vu la demande de Madame le Maire de percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Décide que : L'indemnité de fonction du maire est fixée à 48.82 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Les indemnités de fonction seront payées mensuellement, et de manière rétroactive à compter de son élection à savoir le 21 mars 2026.

INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Considérant que pour une commune de 1 756 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21.38 %

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Décide que : L'indemnité de fonction des adjoints est fixée à 19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ; Les indemnités de fonction seront payées mensuellement à compter du caractère exécutoire de l'arrêté de délégation de fonction.

INDEMNITE DE FONCTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que l'indemnité d'un conseiller délégué doit rentrer dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Maire et aux Adjoints,

Décide que : Il sera attribué une indemnité de fonction aux deux conseillers délégués. L'indemnité de fonction de ces conseillers délégués est fixée à 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement à compter du caractère exécutoire de l'arrêté de délégation de fonction.

6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE LA SCARPE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe désigne :

- Pour délégué titulaire : GHESQUIERE Anne Sophie (19 voix)
- et FILMOTTE Christophe (19 voix)
- Pour suppléant : MICHEL Nathalie (19 voix)

7. SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc désigne :

- Pour délégué titulaire : Madame ANDULA Nathalie (19 voix)
- Pour suppléant : Madame VERHEECKE Fabienne (19 voix)

8. DESIGNATION d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie »

Après avoir procédé aux opérations de vote

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Est élue : Madame GHESQUIERE Anne Sophie

Comme Grand Electeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

9. Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – SIDEHAV- DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes désigne :

- Pour délégué titulaire : ANDULA Nathalie (19 voix) et LEPEER Lydie (19 voix)
- Pour suppléant : MICHEL Nathalie (19 voix)

10. DESIGNATION des délégués au SMAPI (Syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations)

Ont obtenu : DELEGUES TITULAIRES :

- Monsieur VIVIER Philippe (19 voix)
- Monsieur FILMOTTE Christophe (19 voix)

Les susnommés sont donc élus délégués titulaires

11. Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal : DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein de la SPL du Centre Aquatique désigne :

- Pour délégué titulaire : GHESQUIERE Anne Sophie (19 voix)
- Pour suppléant : MICHEL Nathalie (19 voix)

12. Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut (RIPESE) : DESIGNATION DES DELEGUES

Les opérations de vote ont donné le résultat suivant :

- Délégue titulaire : VERHEECKE Fabienne
- Délégue suppléante : MICHEL Nathalie

Les susnommés sont donc élus respectivement délégué titulaire et délégué suppléante.

13. ILCG Scarpe Escaut Service d'Aide à Domicile : DESIGNATION DES DELEGUES

Les opérations de vote ont donné le résultat suivant :

- Délégué titulaire : Madame GHESQUIERE Anne Sophie
- Délégué suppléant : Monsieur VIVIER Philippe

Les susnommés sont donc élus respectivement délégué titulaire et délégué

14. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE du NORD

Le centre de gestion a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Nord Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le centre de gestion du Nord pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive, et les suivantes ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

1. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

ADRIENCENSE Pascal	ALLART Jean Marie
BARAFFE André	BEYAERT Jacques
CHEVALIER Bernadette	CHOTEAU Géry
DEBONNET Brigitte	DELAMETTE Brigitte
DELBASSE Christian	DELESALLE Bernadette
DELOFFRE Delphine	DEJONGHE Emmanuel
DUBOIS Marie	DUPONT Isabelle
FOURMY Marie-Paule	GIUDICELLI Martine
HOUAIRI Delphine	LEPEER Lydie
MARCANT Jean-Luc	PITOT Nathalie
PLOUVIN Marion	THUILLIER Serge
VERBEURE Hervé	VERHEECKE Fabienne

2. Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal : DESIGNATION DES DELEGUES au sein de la Commission Analogue

Le Conseil doit désigner 1 représentant de la Commune et son suppléant ainsi qu'un technicien au sein de la Commission de Contrôle Analogue.

Le Conseil municipal décide de désigner :

- THUILLIER Serge, Titulaire
- FILMOTTE Christophe, Suppléant
- DELBECQUE Hélène, Technicienne de la commune

ETAT-CIVIL



Baptêmes Républicains :

DELGUSTE Liam,
LEDENT Léontine.



Naissances :

Bienvenue aux nouveaux-nés !
QUENSIER Théo,
SUCHODOLSKI Louise,
DELAMETTE BUSIER Ezio
DELOURME Achille.



Mariages :

Toutes nos félicitations aux mariés !
LACOURTE Jonathan et WACHÉ DE CORBIE Albane,
PELUFFE Nicolas et LEGRAIN Amélie,
DELBASSEZ Vivien et AVEZ Elodie,
MOULIN Nicolas et WICART Marjorie.



Décès :

Nos plus sincères condoléances aux familles.
DEMULIER Romain,
MARQUILLY Daniel,
POUILLE Michel,
DUHEM Francine,
CORNIL Philippe,
DELAMETTE Liliane,
VILLAIN Pascal,
DELCOURT BAUDUIN Nicole,
DESCARPENTRIES André,
DERON CARDON Gabrielle.

3. MARCHES PUBLICS : EGLISE TRAVAUX INTERIEURS –

Avenant n°1 du lot 1

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux complémentaires par l'entreprise de gros œuvre, portant sur le prolongement des tranchées extérieures ainsi que sur les adaptations et raccordements nécessaires des réseaux divers, notamment les réseaux gaz, eaux vannes, eaux usées et eau potable.

Lors de l'avancement du chantier et de la reconnaissance effective des contraintes de raccordement, il est apparu que les distances réelles de raccordement aux réseaux existants étaient supérieures aux hypothèses retenues au stade du marché. En conséquence, les quantités prévues au marché initial ne permettent pas de couvrir l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne exécution des raccordements.

Les prestations concernées comprennent notamment les terrassements, fouilles, prolongements de tranchées, remblaiements, protections, sujétions de raccordement et toutes interventions nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement des réseaux concernés, conformément aux besoins techniques du chantier et aux prescriptions applicables.

Le montant de ces travaux supplémentaires devenus nécessaires s'élève à 16 791.96 €HT, ce qui porte le nouveau montant du marché de MCCM à 66 626.10 €HT

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant relatif aux travaux intérieurs de l'Eglise comme suit : avenant n°1 au lot 1 MACONNERIE GROS OEUVRE, d'un montant de 16 791.96 € HT, au marché conclu avec la société MCCM
 - d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant
- Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

4. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire n°1 pour l'exercice 2026 et modifie les crédits comme suit :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
2116 107	4 209,11	
2131 110	100 000,00	
2131 111	20 150,35	
2131 94	2 499,60	
2131 96	36 611,00	
2152 85	1 230,00	
2157 68	3 379,20	
2181 108	1 582,80	
2184 109	500,00	
2188 102	4 000,00	
2188 38	3 730,80	
2313		177 892,86

5. FINANCES : Subventions aux associations locales pour 2026.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de la Commission Finances pour les subventions 2026 qui seront attribuées aux associations :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2026
RYU KARATE CLUB	900€
RUMEGYM	900€
Echecs « Les Pions de Rumegies »	300€
APEL Immaculée Conception	650€
Amicale Ecole publique du Ridoir	650€
Harmonie Communale/Ecole de Musique	2 000€/10 000€
Société de chasse La concorde	250€
Société de chasse Pont de l'Elnon	250€
French Belgium Border 44 Memory	300€
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	16 200€

Pour l'association RUY KARATE CLUB : par 17 voix Pour (Mme LEPEER et Mme VERHEECKE s'étant retirées), Pour l'association APEL IMMACULEE CONCEPTION : par 18 voix Pour (Mme CNOCKAERT s'étant retirée), Pour l'association Amicale Ecole publique de RIDOIR : par 18 voix Pour (M. DEJONGHE s'étant retiré), Pour toutes les autres associations : à l'unanimité des membres présents et représentés,

-de verser la subvention 2026 aux associations figurant sur le tableau ci-dessus

-de préciser que les attributions qui seront versées sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Société Historique du Pays de Pévèle

L'association Société Historique du Pays de Pévèle a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune. Ses publications font régulièrement référence à l'Histoire et au patrimoine de notre Commune.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 50€ à l'Association Société Historique du Pays de Pévèle.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Les Joyeux Rumegeois

Le Comité des fêtes « Les Joyeux Rumegeois » est une nouvelle association Rumegeoise qui entend contribuer à l'animation du village en organisant environ 5 manifestations par an en complément des événements organisés par la commune.

L'association sollicite une aide financière pour sa première année de fonctionnement.

Le Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000€ au Comité des fêtes « Les Joyeux Rumegeois ».

8. ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : Tarifs Mini Séjour été 2026

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Accueil de Mineurs propose pour l'été 2026 un mini-séjour aux enfants de plus de 9 ans, inscrits à l'ACM et qui participent régulièrement aux activités. Ce mini-séjour permettra aux enfants de passer plusieurs jours hors du domaine familial, de découvrir la vie en communauté, et un nouvel environnement et de faire de nouvelles activités.

Le mini-séjour proposé se déroulera sur 3 jours et 2 nuits, du mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2026 au Domaine de Blangy à HIRSON. Il sera réservé aux enfants de plus de 9 ans (et dans la limite des places disponibles). Il est proposé au Conseil Municipal de FIXER le tarif du mini-séjour comme suit : 30€ en plus de l'inscription au centre de loisirs pour la semaine concernée.

9. RESSOURCES HUMAINES - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide ;

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

10. RESSOURCES HUMAINES - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels saisonniers

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques ;

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide ;

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

- A ce titre, est créé : au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.



This summer ENGLISH

SEPTEMBER

STAGES PRIMAIRE 6-10 ANS

20-24 JUILLET 10H-12H
24-28 AOUT 10H-12H
8 ENFANTS MAX PAR GROUPE
100€ LA SEMAINE

STAGES ADO CUISINE

11-15 ANS 10H-13H
27-31 JUILLET
11-15 ANS 10H-13H
17-21 AOUT
6 ADOS MAX PAR GROUPE
250€ LA SEMAINE

ADOS ET ADULTES

TOUT AU LONG DE L'ETE : **MOVIE CLUB !**
PREPARATION ET ECHANGE AUTOUR D'UN FILM
VISIONNÉ EN **VOSTFR** ENSEMBLE À CIN'AMAND
INSCRIPTION PAR MAIL POUR RECEVOIR LES
INVITATIONS EN FONCTION DE LA
PROGRAMMATION

MARDI

14H-15H - ADULTES
17H15-18H15 - COLLÈGE *

*Horaires en fonction du transport scolaire - confirmation en septembre

11H15-11H45 - MATERNELLE
(ENFANT + 1 ACCOMPAGNANT)
14H-15H - CM1/CM2
15H30-16H30 - CP/CE1/CE2

MERCREDI

COURS INDIVIDUELS ET AUTRES ACTIVITÉS SUR DEMANDE
TARIFS ET AUTRES INFORMATIONS À CONSULTER SUR
AFS-ENGLISH-CORNER.FR

AFSENGLISHCORNER
AF@AFS-ENGLISH-CORNER.FR

55 RUE DES 3 MAGOTS, 59226 RUMEGIES
06.99.28.98.96



Opération Tranquillité Vacances : partez l'esprit serein

À l'approche des vacances, la municipalité de Rumegies rappelle aux habitants l'existence du dispositif gratuit « Opération Tranquillité Vacances » (OTV), proposé par les services de gendarmerie afin de prévenir les cambriolages pendant les absences prolongées.

En vous inscrivant à ce dispositif, votre domicile peut faire l'objet de passages réguliers des forces de l'ordre, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end. En cas d'anomalie constatée, vous ou une personne de confiance êtes rapidement prévenus.

L'inscription peut se faire directement en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur :

👉 <https://www.info.gouv.fr/actualite/tranquillite-vacances-protégez-votre-domicile-en-votre-absence>

Vous pouvez également contacter la brigade de gendarmerie de Lecelles :

☎ 03 27 48 06 66

Quelques gestes simples permettent également de renforcer la sécurité de votre habitation :



- éviter d'annoncer son absence sur les réseaux sociaux ;
- faire relever son courrier par un voisin ou un proche ;
- vérifier la fermeture des portes et fenêtres ;
- ne pas laisser d'objets de valeur visibles.



Ce service gratuit est accessible tout au long de l'année pour les habitants de Rumegies souhaitant partir en vacances en toute sérénité.

Fin progressive du réseau cuivre : Rumegies concernée par la modernisation des réseaux télécoms



Dans le cadre de la modernisation nationale des infrastructures de télécommunication, Orange a engagé un vaste programme de fermeture progressive du réseau cuivre historique sur l'ensemble du territoire français.

La commune de Rumegies est concernée, avec une fermeture technique du réseau cuivre envisagée à l'horizon 2030.

Ce réseau cuivre, utilisé notamment pour les anciennes lignes téléphoniques fixes et certaines connexions Internet ADSL, sera progressivement remplacé par des technologies plus modernes et performantes, comme la fibre optique ou les réseaux très haut débit mobiles.

La municipalité restera attentive à l'accompagnement des habitants dans cette évolution technologique et veillera à relayer les informations utiles au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les habitants disposant encore d'un abonnement utilisant le réseau cuivre seront invités, dans les prochaines années, à anticiper leur transition vers une solution alternative compatible.

Des ateliers numériques à Rumegies

En partenariat avec la CAPH, la commune de Rumegies propose régulièrement des ateliers gratuits de découverte et d'accompagnement au numérique.

Ces séances permettent aux habitants de se familiariser avec l'ordinateur, Internet, les démarches administratives en ligne, les rendez-vous médicaux, les achats sur Internet ou encore les outils numériques du quotidien.

Ouverts à tous, ces ateliers sont animés par des intervenants spécialisés dans un cadre convivial et accessible aux débutants.

Un nouveau calendrier d'ateliers sera proposé à partir de septembre 2026.

Renseignements et inscriptions en mairie à partir du 01/09/2026.





Distribution gratuite de composteurs par le SIAVED

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SIAVED organisera une distribution gratuite de composteurs à destination des habitants de Rumégies au cours de la deuxième semaine de septembre.

Les modalités précises de retrait ainsi que les dates et horaires de distribution seront communiqués par le SIAVED durant la première semaine de septembre.

Nous invitons les habitants intéressés à rester attentifs aux prochaines informations qui seront diffusées par le SIAVED et relayées par la commune.



Le CLIC-Relais Autonomie : un service gratuit à votre écoute

Vous avez plus de 60 ans, êtes aidant familial ou vous recherchez des informations pour favoriser le maintien à domicile d'un proche ? Le CLIC-Relais Autonomie de la Porte du Hainaut est là pour vous accompagner gratuitement.

Véritable guichet de proximité, le CLIC informe, conseille et oriente les personnes âgées et leurs familles sur les aides existantes, les démarches administratives, les services à domicile, l'adaptation du logement ou encore les solutions de soutien aux aidants.

Ses principales missions :

- Accueillir, écouter et informer les seniors et leurs proches ;
- Orienter vers les aides et services adaptés ;
- Évaluer les besoins à domicile ;
- Accompagner les démarches et la mise en place d'un plan d'aide personnalisé ;
- Coordonner l'intervention des différents professionnels.

Le service intervient sur l'ensemble du territoire de la Porte du Hainaut et propose également des actions collectives de prévention et de sensibilisation tout au long de l'année.

Contact :

CLIC-Relais Autonomie de la Porte du Hainaut
2 rue Pierre Brizon – 59135 Wallers

Tél. : **03 27 24 32 46**

www.clicporteduhainaut.fr



Les animations des médiathèques reviennent !

À partir du 9 juillet, découvrez le nouveau programme d'animations des médiathèques du réseau de la Vallée de la Scarpe sur : sivs.bibli.fr
Les inscriptions aux différentes animations ouvriront le samedi 5 septembre à partir de 9h30.

Comment s'inscrire ?

- Par mail à mediatheque@sivs.fr en précisant : la date et l'intitulé de l'animation, vos nom et prénom, l'âge du participant, un numéro de téléphone et votre commune.
- Par téléphone au 03 27 35 20 75.
- Directement à la médiathèque de Rosult dès 9h30.

En dehors de cette matinée d'inscription, les réservations resteront possibles par téléphone, par mail ou dans l'ensemble des médiathèques du réseau.

N'hésitez pas à consulter le programme complet et à profiter des nombreuses animations proposées pour tous les âges tout au long de l'année !





Caniveaux et trottoirs : un geste utile pour tous

Afin de préserver la propreté du village et de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, chaque riverain est invité à entretenir régulièrement le caniveau situé devant son habitation.

Le nettoyage des feuilles, branchages ou dépôts divers permet d'éviter l'obstruction des évacuations et de limiter les risques de stagnation ou d'inondation lors de fortes pluies.

En période hivernale, chacun est également tenu de déneiger et sécuriser son trottoir lorsque les conditions météorologiques l'exigent, afin de garantir la sécurité des piétons et des usagers.

Ces gestes simples et citoyens contribuent à maintenir un cadre de vie agréable, propre et sécurisé pour l'ensemble des habitants du village.



Haies et végétation : veillons à la sécurité de tous



L'entretien des haies, arbustes et arbres en limite de propriété est essentiel pour garantir la sécurité et la bonne circulation de tous les usagers sur les trottoirs, chemins communaux et voiries du village.

Les branches ne doivent pas empiéter sur l'espace public ni gêner le passage des piétons, des véhicules ou la visibilité des automobilistes. Une végétation mal entretenue peut en effet représenter un danger, notamment à proximité des intersections et des virages.

Pour des raisons de sécurité routière, la hauteur des haies est réglementée :

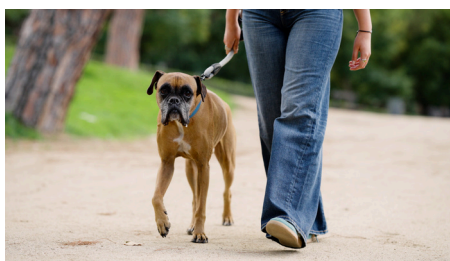
- limitée à 1 mètre sur 50 mètres de long aux abords des carrefours et virages dangereux ;
- limitée à 2 mètres en limite séparative de propriété.

Ensemble, contribuons à préserver un village agréable, sûr et accueillant pour tous.

Nos amis les chiens : quelques règles pour bien vivre ensemble

Les chiens occupent une place importante dans de nombreuses familles du village. Afin de préserver la tranquillité publique, la sécurité de chacun et la propreté de nos espaces communs, quelques règles simples doivent être respectées.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. Les propriétaires sont également invités à ramasser systématiquement les déjections de leur animal. Des sachets sont disponibles à plusieurs endroits du village (église, place Blanche de Sauw, cimetière, stade...).



Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en mairie conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les aboiements répétés ou prolongés peuvent constituer un trouble anormal de voisinage. En cas de nuisances, la commune privilégie toujours le dialogue et la recherche d'une solution amiable avec les propriétaires concernés. Si les troubles persistent, le maire peut être amené à prendre des mesures adaptées afin de préserver la tranquillité des habitants.

Enfin, les chiens errants peuvent être pris en charge par la fourrière ou la LPA.

Le respect de ces quelques règles contribue à maintenir un cadre de vie agréable, serein et respectueux pour tous.



Circulation des quads et engins motorisés : préserver les chemins de Rumegies



Rumegies a la chance d'appartenir au Parc naturel régional Scarpe-Escout, un territoire reconnu pour la richesse de ses espaces naturels, de ses chemins ruraux et de son cadre de vie. Afin de préserver cet environnement et garantir la sécurité de tous, la circulation des quads, motos cross, SSV et autres engins motorisés est réglementée sur la commune.

De nombreux habitants empruntent quotidiennement les chemins communaux pour se promener, courir, faire du vélo ou profiter de la nature en famille. La circulation d'engins motorisés sur ces chemins peut représenter un danger pour les piétons et les enfants, mais également provoquer des nuisances sonores et des dégradations importantes des chemins et des espaces naturels. Pour ces raisons, un arrêté communal interdit la circulation des engins motorisés sur les chemins communaux de Rumegies.

Cette réglementation s'inscrit également dans les objectifs de protection portés par le Parc naturel régional Scarpe-Escout.

La circulation des quads et motos n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique motorisée. Elle reste interdite sur les chemins, les sentiers de promenade, les espaces boisés et les secteurs naturels protégés.



Engins à moteur : respectons la tranquillité du voisinage

Afin de préserver la qualité de vie et la tranquillité de chacun, l'utilisation des engins motorisés bruyants tels que les tondeuses, tronçonneuses, débroussaileuses ou autres appareils de jardinage doit respecter certains horaires.

À Rumegies, il est demandé d'éviter l'utilisation de ces équipements avant 8h00 et après 20h00, afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage.

Le dimanche et les jours fériés, leur utilisation est tolérée uniquement de 10h00 à 12h00.

Ces règles de bon voisinage permettent à chacun de profiter sereinement de son habitation tout en conciliant les besoins d'entretien des jardins et espaces privés.



Sécurité routière : adoptons les bons réflexes



La sécurité de tous reste une priorité dans notre village. À Rumegies, la vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble de la commune, avec plusieurs zones limitées à 30 km/h, notamment à proximité des écoles et du centre du village.

Ces limitations ont pour objectif de protéger les habitants, les enfants, les familles et l'ensemble des usagers de la route. Une vitesse adaptée permet de réduire les risques d'accident, d'améliorer la visibilité et de favoriser un partage plus serein de l'espace public.

La vigilance de chacun est essentielle, particulièrement aux abords des passages piétons, des écoles et des entrées du village.

*La municipalité remercie
l'ensemble des habitants pour leur
civisme, leur vigilance et leur
participation au respect du cadre
de vie, de la sécurité et de la
tranquillité de notre village.*

Merci

TRAVAUX DE L'EGLISE



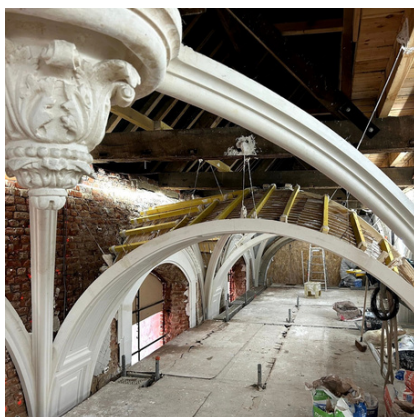
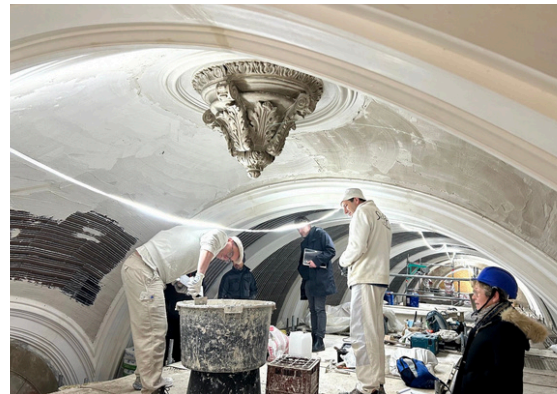
Église Saint-Brice : une renaissance de notre patrimoine

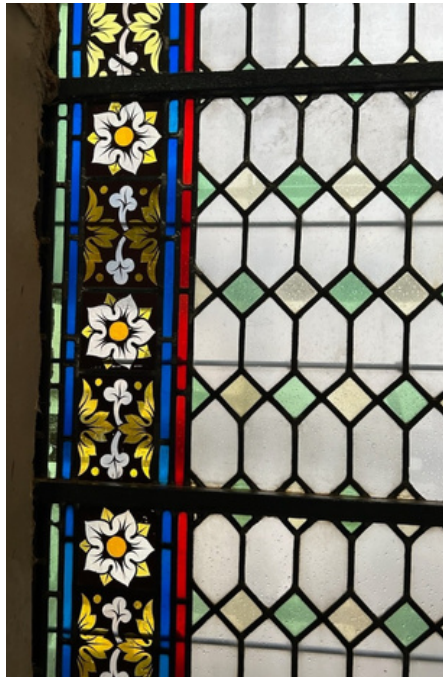
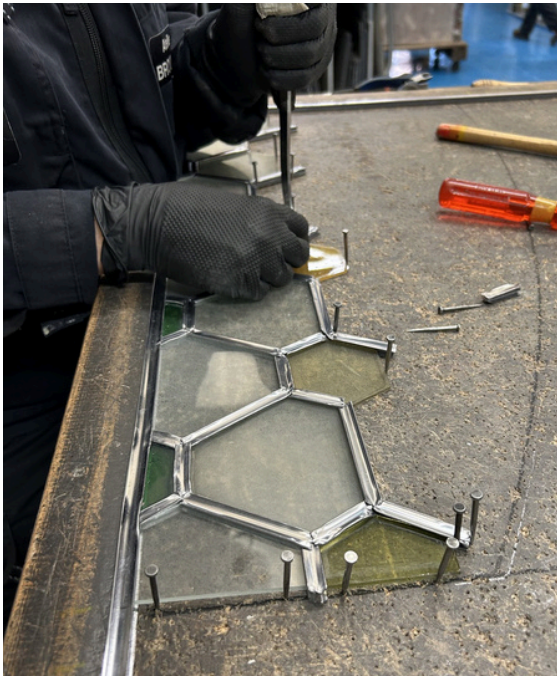
Depuis plusieurs mois, le chantier de restauration de l'église Saint-Brice transforme progressivement notre édifice emblématique. Derrière les échafaudages et l'activité quotidienne des entreprises, c'est une véritable renaissance patrimoniale qui se dessine au cœur de Rumegies.

Ce chantier d'envergure mobilise de nombreux artisans, entreprises spécialisées, architectes et partenaires institutionnels, tous animés par une même ambition : préserver et transmettre ce patrimoine remarquable aux générations futures.

À l'extérieur, les travaux ont considérablement avancé. Les couvertures de la nef, du chœur et des chapelles ont été restaurées, les façades rejointoyées et les sacristies rénovées. Les travaux de voirie, de drainage et de gestion des eaux pluviales permettront également de protéger durablement l'édifice contre l'humidité.

À l'intérieur, les transformations sont particulièrement impressionnantes. Les voûtes de la nef, du chœur et des bas-côtés ont retrouvé toute leur élégance grâce à un important travail de plâtrerie et de peinture. Les enduits ont nécessité plusieurs mois de séchage, accompagnés par un suivi technique minutieux.



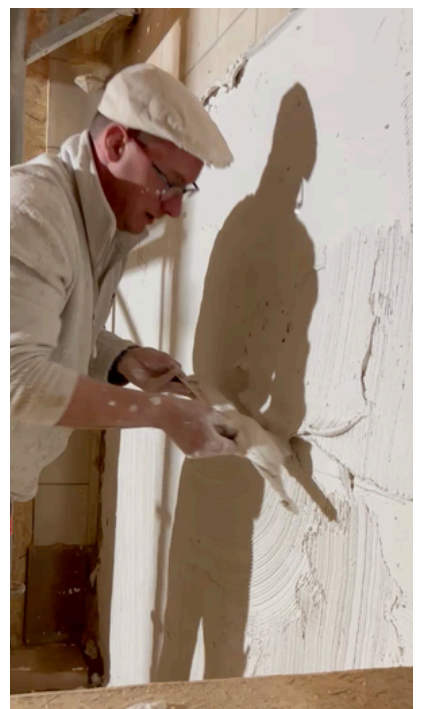


Les vitraux constituent l'une des grandes réussites de cette restauration. Après un travail de restauration particulièrement soigné, ils retrouvent progressivement leur place dans l'édifice. La pose des vitraux du chœur est désormais achevée, permettant de redécouvrir toute la richesse de la lumière intérieure.



Les installations techniques sont également entièrement repensées : l'électricité, l'éclairage, le chauffage, la sonorisation et les réseaux permettront à l'église de répondre aux usages d'aujourd'hui tout en respectant son caractère patrimonial.

L'installation d'un nouvel éclairage met déjà en valeur certains vitraux et souligne l'architecture de la nef.

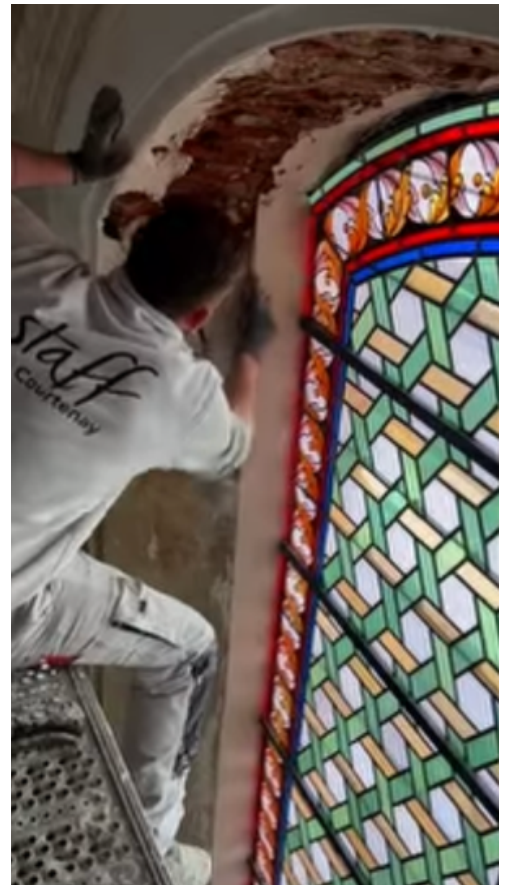
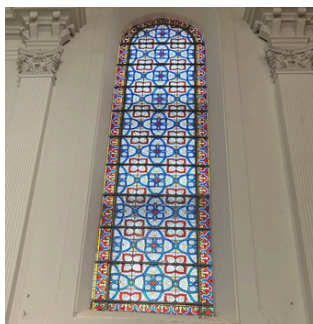


Les équipes travaillent également à la restauration des autels, des médaillons, des soubassements et des différents éléments décoratifs qui participent à l'identité de notre église. La future porte vitrée entre le narthex et la nef offrira quant à elle une nouvelle perspective sur l'intérieur de l'édifice.

Le retrait progressif des échafaudages permet désormais d'apprécier les volumes restaurés et de mesurer le chemin parcouru depuis le début des travaux. Chaque étape franchie révèle un peu plus la beauté retrouvée de Saint-Brice.

La commune tient à remercier l'ensemble des entreprises, artisans, architectes, partenaires du diocèse, membres de la paroisse et intervenants mobilisés quotidiennement sur ce chantier exceptionnel. Leur savoir-faire et leur engagement contribuent à préserver un élément majeur de notre patrimoine communal.

Au-delà des travaux, c'est une part de l'histoire de Rumegies qui se transmet et se prépare pour l'avenir. Dans les prochains mois, chacun pourra progressivement redécouvrir une église rénovée, embellie et adaptée aux besoins de notre époque, tout en conservant son âme et son caractère. L'église Saint-Brice retrouve peu à peu tout son éclat, au bénéfice de l'ensemble des Rumegeoises et des Rumegeois.





A propos de la restauration de l'église...

Retour sur un personnage peu connu de l'histoire de Rumegies, l'abbé Henri Lobry (1885-1909), qui a contribué à l'histoire de l'église de Rumegies. Les archives diocésaines ont conservé quelques souvenirs de ce curé hors norme et de son œuvre.

Des origines modestes. Un parcours simple et ordinaire.

Henri Lobry est né à Bavay le 11 août 1834. Son père était tailleur et sa mère couturière. Il est d'abord professeur au collège Sainte Marie de Solesmes. Ordonné prêtre en juin 1861. Il est vicaire à Beuvry les Orchies. Nommé curé de Rumegies le 4 août 1885, il succède au curé Delporte. En 1887, il enterre Germain Lecat, le dernier clerc qui résidait à la Clergerie. En 1889, c'est lui qui baptise Angèle Lecat.

Une action dirigée en faveur de l'église

Très vite cet homme passionné s'investit dans son église. C'est lui qui fait construire en 1887 la grotte de Notre Dame dans le jardin du presbytère, c'est également lui qui édifiera un peu plus tard la grotte à l'intérieur de l'église paroissiale. Il fait restaurer les orgues, fait peindre le chœur. C'est surtout la décoration intérieure de l'église qui le motive tout particulièrement.



Eglise Saint- Brice vers 1930

Un encouragement à la décoration intérieure

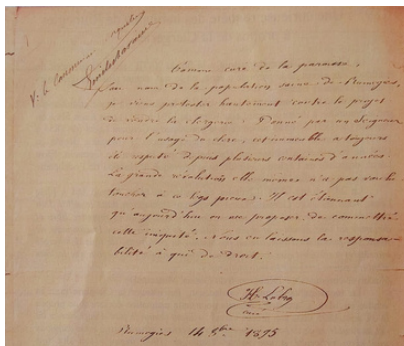
Il entreprend de faire masquer les plafonds des bas-côtés par des voûtes d'arêtes et fait aménager les éléments du décor actuel, frises et sculptures, médaillons. Il achète nombre de nouvelles statues toujours visibles aujourd'hui et enrichit la collection de bannières de processions. En 1891, c'est dans son église qu'est posé un nouveau chemin de croix.



Le curé Lobry proposant les travaux (image de reconstitution)

1895 : Un curé qui s'engage

C'est une affaire assez incroyable : un curé prend la direction d'une pétition de paroissiens concernant la Clergerie. Ce document exceptionnel découvert aux archives départementales illustre le formidable élan d'une population villageoise, aux abois dès qu'elle s'estime trahie par ses convictions concernant une «maison sacrée», un «leg pieux ». Le curé assume entièrement la responsabilité de cette revendication. Hélas, ni le curé, ni le conseil de fabrique n'obtiendront gain de cause. La maison sera finalement vendue mais par ces hasards de l'histoire dont l'histoire reste à faire, la maison restera aux mains de la famille Lecat et parviendra finalement à la fin du XX^e siècle au sauvetage de cette bâtisse pourtant promise en 1895, selon un procès-verbal officiel, à une prochaine démolition, compte tenu de sa vétusté !



Déclaration du curé Lobry

« Comme Curé de la Paroisse au nom de la population saine de Rumegies, je viens protester hautement contre le projet de vendre la Clergerie. Donné par un Seigneur pour l'usage du Clerc, cet immeuble a toujours été respecté depuis plusieurs centaines d'années. La grande Révolution elle-même n'a pas voulu toucher à ce legs pieux. Il est étonnant qu'aujourd'hui on ose proposer de commettre cette iniquité. Nous en laissons la responsabilité à qui de droit. »

H. Lobry
Curé

Des divers aménagements au destin tragique

En 1901 ce curé infatigable fait renouveler le pavement de l'église. Le parc du presbytère n'est pas en reste, c'est le curé Lobry qui plante ce fameux séquoia, victime d'une tempête dans les premières années du 21^e siècle. Cet homme passionné était aussi un grand malade, souffrant d'arthrose sclérose, la faiblesse des jambes lui occasionnait des chutes fréquentes. En septembre 1909, une mauvaise chute entraîne l'apparition de la gangrène. Il en meurt le 1^{er} novembre 1909, à l'âge de 75 ans.



Avant la tempête

Après la tempête

Le
séquoia
d'Henri
Lobry

Quelques souvenirs dans l'espace mémoire et patrimoine

Nous ne possédons à ce jour aucun portrait ou photo de ce curé, ce qui, de la part de nos humbles acteurs de la vie locale ne nous étonne plus...

Henri Lobry était également un ecclésiastique très engagé dans la phase de consolidation de l'église catholique. Nous conservons le souvenir de la chapelle des 7 douleurs de Belzinois inaugurée en 1906 et deux missions, l'une célébrée par les lazaristes en 1889 et l'autre en 1908 (visible dans une vitrine du musée).

En conclusion, quand la rénovation de l'église Saint Brice sera achevée, que l'on se souvienne, en admirant les sculptures des plafonds, du curé Lobry. En hommage à tous ceux qui contribuent à l'histoire de notre beau village.

Marc DEBERSEE
Espace Mémoire et
Patrimoine de Rumegies



**Espace Mémoire et
Patrimoine de Rumegies**
Ouvert au public le samedi
matin de 10H à 12H (visite libre)

95 rue Alexandre Dubois (à l'entrée de la mairie)

MAISON DES ASSOCIATIONS



La Maison des Associations : un patrimoine Rumegeois qui retrouve vie



L'ancienne mairie-école de Rumegies poursuit sa transformation pour devenir la future Maison des Associations, un projet emblématique alliant préservation du patrimoine et création d'un équipement moderne. Depuis le début du chantier, les entreprises ont restauré avec soin les façades en briques, réemployé les matériaux d'origine et remis en valeur plusieurs éléments historiques, notamment les garde-corps portant les inscriptions « Mairie » et « École des garçons ». En parallèle, les travaux de couverture, d'extension, d'isolation, de menuiseries, ainsi que les aménagements intérieurs (plâtrerie, électricité, chauffage et ventilation) avancent selon le calendrier prévu. À terme, ce bâtiment réhabilité offrira aux associations rumegeoises des locaux fonctionnels, confortables et accessibles, tout en préservant un patrimoine cher aux habitants. Une belle illustration de la volonté municipale de conjuguer mémoire, qualité de vie et dynamisme associatif.

EVENEMENTS ET ANIMATIONS

RUMEGIES



Cérémonie des vœux 2026

Janvier

À l'occasion de la cérémonie des vœux, Madame le Maire, Anne Sophie Ghesquière et son équipe ont mis à l'honneur les réalisations de l'année écoulée, le dynamisme des associations et les projets structurants de la commune. Les élus ont chaleureusement remercié l'ensemble des acteurs qui contribuent au bien vivre à Rumegies, avant de partager un moment de convivialité avec les nombreux habitants présents.



Des Rumegeois à l'honneur

La Municipalité est fière d'avoir pu accompagner M. et Mme Desoubry, du Rest'o by Fresh Foodtruck dans les démarches de demande de subvention TPE auprès de La Porte du Hainaut, contribuant ainsi au soutien de l'entrepreneuriat local.



Une championne d'Europe Rumegeoise

Magnifique performance de Ninon, ancienne élève du Ryu Karaté Club de Rumegies, sacrée championne d'Europe 2026 par équipes. Une belle fierté pour le club et pour notre commune.

Février



Village Propre 2026 : une belle mobilisation citoyenne

De nombreux habitants, enfants, scouts et élus se sont mobilisés pour l'opération Village Propre, permettant de collecter près de 3 m³ de déchets à travers toute la commune. Une belle action en faveur de notre environnement, qui rappelle aussi l'importance de préserver durablement la propreté de notre village.

Mars



Elections municipales : Une nouvelle équipe municipale installée

À l'issue des élections municipales, le nouveau conseil municipal a été officiellement installé, avec la réélection d'Anne Sophie Ghesquière en qualité de Maire et l'élection de ses cinq adjoints.

Mars



Une chasse aux œufs sous le soleil

La traditionnelle chasse aux œufs a rassemblé de nombreuses familles dans une ambiance chaleureuse et festive. Sous un magnifique soleil printanier, les enfants, panier à la main, se sont élancés avec enthousiasme à la recherche des œufs, partageant un bel après-midi de convivialité, de rires et de gourmandise.

Avril

Les Parcours du Cœur : santé, sport et solidarité



Les Parcours du Cœur ont réuni de nombreux participants autour de trois circuits de marche, dans une ambiance conviviale et ensoleillée. Grâce à la mobilisation des associations, des intervenants, des bénévoles et des services municipaux, cette journée a allié activité physique, prévention santé et initiation aux gestes qui sauvent. Les dons recueillis ont été reversés à la Fédération Française de Cardiologie, faisant de cette édition un bel élan de solidarité.

Avril



Frelon asiatique : une forte mobilisation citoyenne

Plus de 65 habitants ont participé à la soirée d'information et à l'atelier pratique consacrés à la lutte contre le frelon asiatique. Grâce aux conseils d'un apiculteur et à la distribution de grilles de piégeage offertes par la commune, chacun est reparti avec des solutions concrètes pour contribuer à la protection des abeilles et de la biodiversité.

Avril



Mai

1er Mai : Rumegies met à l'honneur ses médaillés

À l'occasion de la Fête du Travail, la Municipalité a mis à l'honneur quatre habitants et deux agents communaux en leur remettant les médailles du travail et les médailles d'honneur communales.



Mai

8 Mai : Rumegies se souvient

À l'occasion du 81^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, les habitants, élus, anciens combattants, écoles et Harmonie municipale se sont réunis pour rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour notre liberté. Une cérémonie empreinte de recueillement et d'émotion, rappelant l'importance de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix, de liberté et de démocratie.



Mai

La Chapelle des 3 Magots inaugurée

Le 28 mai, la Chapelle des 3 Magots, récemment restaurée, a été inaugurée en présence de la Paroisse Saint-Éloi en Pévèle, des élus et de nombreux habitants.



Mai/juin

Traditionnelle ducasse

La traditionnelle ducasse de Rumegies a une nouvelle fois rassemblé petits et grands dans une ambiance conviviale et festive. La buvette, tenue par le comité des fêtes "Les Joyeux Rumegeois", a contribué à faire de ce rendez-vous un moment chaleureux et apprécié de tous.



Juin

Noces d'Or de Francine Plaisant et Joseph Gledic



Les jeunes musiciens à l'honneur

Sous la Halle de Rumezies, les élèves de l'école de musique de l'Harmonie Communale ont offert une belle audition de fin d'année, mettant en lumière leur travail et leurs progrès. Un moment convivial qui a permis de saluer l'engagement des jeunes musiciens, de leurs enseignants et des bénévoles qui font vivre la musique dans notre village.

Juin



Juin

Une braderie-brocante réussie

Organisée par l'Harmonie Communale, elle a rencontré un beau succès en réunissant exposants, visiteurs et habitants dans une ambiance chaleureuse, rythmée par les concerts de l'Orchestre des Jeunes et de l'Harmonie.



Juin

La Fête du Samouraï, un bel esprit de club

La Municipalité a participé à la traditionnelle Fête du Samouraï du Ryu Karaté Club, marquée par les remises de récompenses aux jeunes licenciés pour leur engagement et leurs progrès. Un grand bravo aux pratiquants, aux encadrants et aux bénévoles qui font vivre ce club dynamique et la vie associative rumegeoise.

Juin

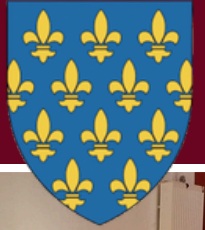


Une Fête de la Musique mémorable

Organisée par les Joyeux Rumegeois, la Fête de la Musique a rassemblé un très nombreux public autour de concerts de qualité et d'une ambiance festive jusque tard dans la nuit. Les artistes ont offert des prestations très appréciées, faisant de cette première édition un véritable succès. Un grand bravo aux bénévoles, partenaires et à tous les participants qui ont contribué à faire de cette soirée un moment de convivialité et de partage.

CENTRES DE LOISIRS

RUMEGIES





INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS OCTOBRE 2026

Via votre compte
Myperischool

**POUR LES
RUMÉGEAIS**

Du lundi
7 septembre 2026
(à partir de 8h00)

au samedi
19 septembre 2026
(jusqu'à 12h00)

**POUR LES
EXTÉRIEURS**

Du lundi
14 septembre 2026
(à partir de 8h00)

au samedi
19 septembre 2026
(jusqu'à 12h00)

IMPORTANT :
Pensez à anticiper la mise à jour
de vos justificatifs obligatoires
avant le jour des inscriptions.

Les documents sont vérifiés et validés
manuellement par un agent, et non
de manière automatique.

RAPPEL DES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES :

- Dernier avis d'imposition ;
- Justificatif de domicile ;
- Carnet de vaccinations à jour ;
- Attestation d'assurance extrascolaire.

RUMEGIES



CENTRE D'AVRIL

13/04/26 AU 17/04/26

DIRECTEUR :
Valentin

THÈME :
Les pirates

ACTIVITÉS PROPOSÉES :
Cinéma, médiathèque,
Grands jeux,
sculpture de ballon,
boum.

**S'AMUSER, CRÉER,
PARTAGER !**



A VENIR : Centre de Juillet

Thème : La nature

Mini séjour, camping, boum, canoë, piscine,
sorties, châteaux gonflables, cinéma,
médiathèque, activités avec les aînés,
vélo, accrobranche, grands jeux...

AVENTURE
PARTAGE
DÉCOUVERTE
FUN !



L'ÉCOLE DU RIDOIR : APPRENDRE, GRANDIR ET S'ÉPANOUIR DE LA MATERNELLE AU CM2

DES PROJETS AU SERVICE DES APPRENTISSAGES ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉLÈVES

Une école engagée dans les savoirs fondamentaux, c'est une école qui s'ouvre sur le monde, favorise les rencontres et multiplie les projets pour faire grandir les enfants.

Tout au long de l'année, les élèves ont ainsi vécu de nombreuses expériences enrichissantes :

- Action solidaire auprès des aînés du village,
- Découverte du spectacle vivant avec *Typotypex* ou *Habiter ensemble*, *Baoum*,
- Participation à un projet artistique avec le CLEA autour de la poésie (avec la réalisation d'une vidéo intitulée « À quoi tu penches ? »),
- Travail autour du théâtre d'ombres à la médiathèque,
- Réalisation collective pour *La Grande Lessive*,
- Création d'une affiche dans le cadre du prix *Non au harcèlement*,
- Défis coopératifs lors de la *Semaine des mathématiques*,
- Participation à la *Semaine de l'écomobilité* afin de sensibiliser les élèves aux enjeux climatiques et aux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement
- Sortie à Nausicaâ pour sensibiliser les élèves à la préservation du monde marin.

Autant de projets qui viennent compléter les apprentissages quotidiens, développer la curiosité, la créativité, l'esprit critique et le vivre-ensemble, tout en faisant de l'école un lieu d'épanouissement, de découverte et de réussite pour tous.



Sortie à Nausicaâ 2026, Boulogne



La Grande Lessive



Extrait de la vidéo « À quoi tu penches ? »

Et d'autres temps forts en 2025-2026 :

- Une journée d'immersion pour les CM2 au sein du collège du Moulin Blanc
- Des événements festifs : goûter et fête de Noël, carnaval, chasse aux œufs, fête des parents, fête de fin d'année...
- Une initiation aux premiers secours en CE2-CM1-CM2
- Projet autour de l'hygiène dentaire en partenariat avec SIGNAL (dans le cadre du parcours santé des élèves)
- Intervention des commerçants de Chez Martine pour la semaine du goût

ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE

Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont proposées tout au long de l'année. Elles permettent d'apporter une aide ciblée à certains élèves (travail de la fluence en lecture, de la méthodologie dans l'apprentissage des leçons...), ou de mener des projets spécifiques en petits groupes (projets artistiques : création de décors, affiches, théâtre ou découverte de nouveaux outils pédagogiques...).

Cette année, un groupe d'élèves a notamment découvert la programmation à l'aide du logiciel Scratch, en apprenant à concevoir et à programmer les déplacements de personnages ou d'objets sur écran. Ce logiciel est utilisé au collège dès la sixième dans les cours de technologie et de mathématiques !



La semaine des mathématiques

UNE ÉCOLE ENGAGÉE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La lutte contre le harcèlement constitue un engagement fort et quotidien de l'école du Ridoir, qui s'inscrit dans le dispositif national pHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

Cet engagement se construit dès la maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité, à travers des actions régulières de prévention (lectures d'album, utilisation d'affiches, visionnage de courts métrages, jeux de rôles...) abordé d'écoute et de sensibilisation adaptées à l'âge des élèves. L'équipe enseignante veille à développer un

climat scolaire serein, fondé sur le respect, la coopération et la bienveillance.

Dans ce cadre, les élèves sont également sensibilisés à travers des projets pédagogiques spécifiques, dont la participation au prix « Non au harcèlement ».

À travers ces actions, l'école affirme sa volonté de former des citoyens responsables, attentifs aux autres et capables de contribuer à un climat scolaire apaisé.



DES INTERVENANTS ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLÈVES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

EN CHANT

L'école peut compter sur l'investissement précieux de Cathy Tillier, intervenante en éducation musicale, qui accompagne les élèves tout au long de l'année dans la découverte et la pratique du chant choral ainsi que dans l'écoute de différents univers musicaux, de l'évolution de la musique française à travers les époques. Grâce à son engagement, les enfants développent leur sens musical, leur écoute et le plaisir de chanter ensemble.



EN SPORT

Par ses séances dynamiques et structurées, Assen Gherdane, notre intervenant en sport attaché au SIVS, contribue au développement des compétences motrices des enfants, tout en favorisant l'esprit d'équipe, le respect des règles et le plaisir de l'activité physique. Il organise également des rencontres sportives avec d'autres écoles, permettant aux élèves de vivre des moments de coopération et de compétition bienveillante. Ces temps forts constituent des expériences riches, qui valorisent l'engagement des élèves dans le dépassement de soi et la persévérance et renforcent les valeurs de solidarité, du fair play et de respect dans le cadre scolaire.



Séance de Kin-ball à la salle des sports de Rumegies

DU YOGA

Les élèves de GS/CP/CE1 ont également pu bénéficier de séances de yoga et de relaxation animée par Caroline Delhaye, permettant à chacun d'apprendre à gérer ses émotions et son corps.



Atelier théâtre d'ombre à la médiathèque

À LA MÉDIATHÈQUE

Éric Simeoni a accompagné les élèves de maternelle lors d'un temps de découverte particulièrement enrichissant à la médiathèque. Les enfants ont exploré les lieux, observé l'organisation des ouvrages et appris à choisir des livres adaptés à leurs envies. Il leur a proposé plusieurs lectures, suscitant une grande attention et un réel plaisir d'écoute.

Éric Simeoni a conduit un travail autour du théâtre d'ombres et du conte de randonnée avec les élèves de GS-CP-CE1, contes qui ont permis d'enrichir le patrimoine culturel littéraire des enfants.

Les enfants ont découvert ces formes narratives et ont ensuite donné vie à différents récits sous forme de théâtre d'ombres. Ils ont fabriqué des marionnettes, imaginé la mise en scène et participé à l'élaboration d'un film. Ce projet a permis de développer la créativité, la coopération, l'écoute des autres et l'expression orale, tout en offrant une approche ludique et artistique du récit.

APPRENDRE LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

La solidarité occupe également une place importante dans la vie de l'école. Tout au long de l'année, les élèves sont sensibilisés à l'attention portée aux autres et à l'engagement citoyen à travers des actions concrètes.

Cette année, ils ont participé à une collecte au profit de la Banque alimentaire ainsi qu'à une collecte destinée à venir en aide aux animaux recueillis en refuge.

Ces initiatives ont permis aux enfants de réfléchir aux besoins des personnes et des animaux les plus vulnérables, tout en expérimentant les valeurs de partage, d'entraide et de générosité qui contribuent à former les citoyens de demain.



Des parents engagés auprès des élèves tout au long de l'année

C'est une équipe de parents bénévoles mobilisés toute l'année pour faire vivre de beaux moments aux enfants et soutenir les projets de l'école. Grâce à l'implication de chacun, de nombreuses actions conviviales ont rythmé cette année scolaire !

En février, le Carnaval a mis de la couleur dans l'école avec goûter et distribution de confettis. En avril, le Festiboom a fait danser petits et grands avec musique, mascottes Stitch et Dino, photomathon et ambiance festive. Fin mai, l'APE a offert à tous les enfants l'entrée et le goûter lors de la sortie scolaire à Nausicaá. Enfin, la kermesse de juin a clôturé l'année dans la bonne humeur avec jeux, repas et animations.

Toutes ces actions sont possibles grâce à la participation précieuse des parents d'élèves et des bénévoles : un immense merci à eux !



Festiboom, Salle des fêtes de Rumegies, avril 2026

En septembre, l'APE sera ouverte à de nouvelles bonnes volontés pour intégrer son équipe : même un petit coup de main peut faire une grande différence pour nos enfants !

Pour en savoir plus :
facebook.com/apecoleduridoir

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES FAMILLES

L'école du Ridoir accueille les enfants de 2 à 11 ans, de la Toute Petite Section jusqu'au CM2, avant leur entrée au collège.

L'équipe pédagogique veille chaque jour à offrir un cadre d'apprentissage bienveillant et exigeant, permettant à chaque enfant de progresser à son rythme.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'établissement compte 53 élèves répartis en 3 classes.
TPS – PS – MS : Émilie Basecq
GS – CP – CE1 : Angéline Meunier et Julie Pollet
CE2 – CM1 – CM2 : Laurence Six, directrice, et Julien Rucquoy

Horaires d'ouvertures de l'école

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Cet outil permet aux familles de suivre la vie de la classe par le biais des différents blogs de classe et de la messagerie, d'accéder aux informations importantes et de communiquer facilement avec l'équipe enseignante.

Garderie

Un service de garderie est proposé par la municipalité, de 7h30 à 8h20 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir.

Contact

Directrice : Laurence Six
ce.0592124n@ac-lille.fr
03 27 26 70 11



ÉCOLE IMMACULÉE CONCEPTION

1856 • 2026



170 ans

D'HISTOIRE ET DE SOURIRES D'ENFANTS...

Le 30 mai dernier, notre établissement a fêté ses 170 ans

avec toute la Communauté éducative, les anciens élèves de toutes les générations et les amis de l'école : une ambiance festive avec une Célébration dans le jardin, des retrouvailles, des émotions, des témoignages, un voyage musical avec l'Harmonie municipale, une visite artistique, "Mon école est un musée", une chorégraphie entraînante des enfants, des crêpes et des gâteaux offerts par l'Apel, une histoire contée par les CM2, la découverte de la fresque du préau et le passage du Certificat d'Etudes de 1930...



L'école Immaculée
Conception en 1930

UN PEU D'HISTOIRE



L'école Immaculée Conception a été créée en 1856 par la Congrégation des Sœurs de Saint André, Communauté religieuse enseignante et hospitalière de droit pontifical.



L'histoire de la Congrégation commence sur la rive droite de l'Escaut, en Belgique, aux portes de la ville de Tournai vers 1231.

D'après les récits anciens, deux religieuses ont mis leurs biens au service des pauvres et ouvert une hôtellerie suivant la règle de Saint Augustin.

La solidarité avec les pauvres les a mis en route, à Tournai, dès le 13ème siècle. La foi et le service guident ces femmes pour offrir un abri à la tombée de la nuit.



Après leur expulsion à la Révolution française, un nouveau rameau surgit de ces mêmes racines. Les sœurs développent des oeuvres d'éducation à partir du milieu du 19ème siècle. C'est ainsi que quelques sœurs à cornettes viennent s'installer en ces lieux en 1956, dans cet ancien relais de poste et y fondent une école.

“

Depuis 170 ans,
l'école accompagne
les enfants dans leurs
apprentissages et
leurs rêves.



Une école, une histoire...



Retour en images

sur cette matinée *ensoleillée!*



Convivialité



Musique



Créativité



Mémoire



Merci

aux élèves, familles, enseignants,
bénévoles et anciens élèves.



NOUS CONTACTER

- ☎ 03 27 26 71 43
- ✉ ecoleic.rumegies@yahoo.com
- 🌐 Site : icrumegies.toutemonecole.fr
- 👤 Chef d'établissement : Mme Raviart

INSCRIPTIONS ouvertes!



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE
sur la page Facebook :



LES ASSOCIATIONS

Retrouvez ici les dernières informations concernant les associations rumegeoises

RUMEGIES



HARMONIE COMMUNALE DE RUMEGIES

Une année musicale riche en événements pour l'Harmonie Communale !



Une année musicale riche en événements pour l'HARMONIE COMMUNALE, après une série de concerts tant en France qu'en Belgique, sans oublier sa participation aux manifestations patriotiques locales. Le point stratégique et convivial reste la célébration de notre patronne, Ste Cécile, où les auditeurs et amis présents sont toujours plus nombreux chaque année.



Trente huit élèves suivent actuellement une formation soit en solfège, soit instrumentale, dispensée par une belle équipe de professeurs. A l'issue des examens de fin d'année, une audition, devenue habituelle, de ces jeunes talents, a lieu sous le kiosque.



Un ORCHESTRE DE JEUNES, dirigé par Léocadie, fidélise aussi les élèves dont le niveau permet un travail en commun, tout en les préparant au grand bain.



Notre société, dans sa formation actuelle, compte 25 à 30 musiciennes et musiciens, que dirigent, en complémentarité, deux cheffes motivées, dynamiques et compétentes, l'une d'elles assurant la fonction de présidente.



C'est avec une grande satisfaction, que nous accueillons au sein de notre orchestre, des jeunes (et moins jeunes) recrutés, issues de l'**ECOLE DE MUSIQUE** donc formés à Rumégies et prometteurs pour l'avenir de la société.



N'HESITEZ PAS À VENIR LORS DE NOS CONCERTS LOCAUX !

Contacts : Hélène Deleu : 07 81 91 66 36 • Olivier HUIN : 06 80 20 48 32



ECOLE DE MUSIQUE :

INSCRIPTIONS
POSSIBLES
DÈS LE MOIS
DE JUIN

“ L'attractivité de cet ensemble peut encore décider des jeunes ou adultes à venir nous renforcer et partager cette ambiance familiale faite de spontanéité et d'estime, où chacun est reconnu musicalement comme humainement. ”



Concert lors de la braderie-brocante



Prestation lors d'une cérémonie patriotique

PLUS DE 130 ANS DE PASSION MUSICALE AU SERVICE DE RUMEGIES ET DE SES HABITANTS



RYU KARATÉ CLUB de Rumégies

Un club où l'on pratique du Karaté traditionnel, de la section Baby (5 à 6 ans), Enfant (7 à 13 ans), Adulte et une section de self-défense féminine (à partir de 13 ans).

Alors, n'hésitez pas, venez-nous rejoindre à partir du lundi 7 septembre 2026 !



PLUS QU'UN SPORT, UNE ÉCOLE DE VIE !



RESPECT
de soi
et des autres



CONFIANCE
en soi



MAÎTRISE
du corps
et de l'esprit



PARTAGE
et esprit
d'équipe



DOJO ACCOLÉ À LA SALLE DE SPORTS.



★ HORAIRES DU DOJO ★

LUNDI	• Ados/Adultes tous Grades	19h00 à 20h30
MARDI	• Cours Kumité (combats)	19h00 à 20h00
MERCREDI	• Enfants/Ados Gradés • Enfants/Ados (7 ans et plus) • Adultes Marrons/Noires	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30 19h30 à 20h30
JEUDI	• Adultes/Ados Débutants	19h00 à 20h00
 VENDREDI 	• Cours spécifiques karaté • Self-défense Féminine (A partir de 13 ans)	18h00 à 19h00 19h00 à 20h15
SAMEDI	• Baby Karaté (5/6 ans) • Enfants/Ados (7ans et plus) • Enfants/Ados Gradés • Elite Compétitions Katas	14h00 à 15h00 15h00 à 16h00 16h00 à 17h00 17h00 à 18h00

RENSEIGNEMENTS :

✉ reneplchart@free.fr | ☎ 06 59 64 88 68



Rejoignez-nous et vivez le karaté avec passion !



L'APEL : une année marquée par les 170 ans de l'école

Une fresque collective imaginée par les élèves !



170

ans d'histoire !



170 ans de l'école



Fresque participative



Réalisée par les élèves



Avec Les Ateliers de Camille



Une œuvre pour célébrer les 170 ans

Les 170 ans de l'école Immaculée Conception ont été célébrés, le 30 mai dernier ! Pour marquer cette année, l'APEL a participé à un projet symbolique : une fresque pensée à partir des dessins des élèves et réalisée par les enfants et Les Ateliers de Camille, sous le préau de la cour de récréation. De quoi laisser une empreinte colorée de cette année, entre histoire de l'école et souvenirs joyeux et créatifs pour nos enfants.



Une année riche en projets

D'autres projets menés par l'APEL ont aussi rythmé l'année : ventes de pizzas, de chocolats, de sweats et tee-shirts à l'effigie de l'école, stand au marché de Noël, braderie, kermesse... Des moments chaleureux, qui offrent à chacun l'occasion de prendre part à la vie de l'école et de la commune. La braderie a aussi été l'occasion de collecter généreusement des jouets et vêtements, au profit de trois associations (ARCAD, SOS Bébés et Mamans et Ludopital).

Ces actions ont permis de proposer de nombreuses sorties scolaires (cross, musée Mattis, Orchestre National de Lille, acrobbranche,...), des spectacles, des goûters ainsi que les cadeaux de fin d'année des élèves de CM2 et les livres pour tous (en lien avec la municipalité).



Merci à toutes et tous !

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle aventure annuelle : parents bénévoles, équipe pédagogique et enseignante, APEL du diocèse, OGEC, mairie... Merci pour votre temps, vos idées et votre soutien. C'est grâce à l'énergie collective que l'APEL peut continuer à accompagner les projets de notre belle et dynamique école, année après année.

Belles vacances à tous et rendez-vous l'année prochaine !



Vous souhaitez nous rejoindre, nous suivre ou nous contacter ?



Facebook :
APEL Immaculée Conception de Rumegies



Mail :
apel.ic.rumegies@gmail.com



L'APEL, une association
de parents au service des enfants
et de l'école !

"AUX ARMES CITOYENS"



FRENCH BELGIUM BORDER 44 MEMORY

★ ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ★

3^{ÈME} ÉDITION

BAL ANNÉES 40



★ SAMEDI 5 DECEMBRE 2026 ★

SALLE DES FÊTES DE RUMEGIES (59)

L'association French Belgium Border 44 Memory organise la 3^{ème} édition de son Bal Années 40 le samedi 5 décembre 2026 à la salle des fêtes de Rumegies.

Venez danser le swing sur la musique live, mais aussi admirer les tenues d'époque des collectionneurs.



MUSIQUE
LIVE



DANSE
SWING



TENUES
D'ÉPOQUE

BOURSE MILITARIA



- ★ Équipement militaria toutes époques
- ★ Vêtements et accessoires féminins, masculins et enfants civils années 1900-1950
- ★ Pièces de véhicules, livres, maquettes, uniformes

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026

SALLE DES SPORTS DE RUMEGIES (59)

7h - 14h

2€

ENTREE

Emplacement : 1m / 5€*
(*Païement à la réservation)
1m gratuit pour minimum
3m de réservé

★ RESTAURATION ET BUVETTE ★

REJOIGNEZ
NOUS !

Nous recrutons des membres
pour notre association !
U.S., résistants, civils 1940



Contactez-nous via l'adresse mail :
FBB44M@hotmail.com



Rendez-vous sur notre page Facebook
au nom de l'association :
French Belgium Border 44 Memory



Passion ★ Mémoire ★ Histoire



LE GRUPPETTO RUMEGEOIS

Une passion partagée sur nos belles routes



Rejoignez-nous !



Envie de rouler dans la **bonne humeur** et de partager votre passion du vélo ?

Le Gruppetto Rumegeois accueille tous les cyclistes, débutants ou confirmés, dans un esprit de convivialité, de sport et de plaisir.



Dès que le temps le permet, on enfourche nos vélos pour profiter du plaisir de rouler ensemble avec l'esprit du sport et du **cyclisme**.



SORTIES RÉGULIÈRES



ROUTE



LOISIR



SPORTIVE



AU DÉPART DU KIOSQUE
DE RUMEGIES



QUELQUES RENDEZ-VOUS

- Anstaing
- Orchies
- Fenain
- Tour des Collines
- Paris-Roubaix Challenge

et bien d'autres en prévisions !



RETROUVEZ-NOUS SUR :



FACEBOOK
Recherchez
"Le Gruppetto Rumegeois"



WHATSAPP
Le Gruppetto
Rumegeois



STRAVA
Le Gruppetto
Rumegeois



POUR TOUTES INFORMATIONS :
legruppettorumegeois@gmail.com



À bientôt sur les routes avec *Le Gruppetto Rumegeois* !

RUMEGYM



rumegym

■ GYM DOUCE

NOUVEAU !

Salle des fêtes

LUNDI

de 18h15 à 19h15 avec ALEXANDRA

■ YIN YOGA

NOUVEAU !

Salle des fêtes

LUNDI

de 19h15 à 20h15 avec ALEXANDRA

■ ZUMBA

Salle des fêtes

MARDI

de 19h30 à 20h30 avec STEVE

■ FITNESS DANCE

Salle des fêtes

MERCREDI

de 18h15 à 19h15 avec JESSICA

■ FITNESS CARDIO

Salle des fêtes

MERCREDI

de 19h30 à 20h30 avec JESSICA

■ STRETCHING POSTURAL®

Salle des fêtes

JEUDI

de 18h00 à 19h00 avec FRANCE (praticienne)

■ STEP

Salle des sports

JEUDI

de 19h30 à 20h30 avec JESSICA

RENSEIGNEMENTS

rumegym@yahoo.com
Sabine - 06.73.07.72.88

Tarif annuel : 85 €
1 cours d'essai gratuit





Les Joyeux Rumegeois, la fête au cœur de notre village !

UNE NOUVELLE ASSOCIATION, DES IDÉES, DE L'ÉNERGIE ET SURTOUT L'ENVIE DE PARTAGER !



DES PREMIERS MOIS D'EXISTENCE DÉJÀ RÉUSSIS !

En quelques mois seulement, Les Joyeux Rumegeois ont déjà réalisé de beaux projets qui ont rassemblé petits et grands !

- ✓ **Buvette de la Ducasse** : une ambiance conviviale et chaleureuse, un lieu de rencontre apprécié de tous !
- ✓ **1^{ère} Fête de la Musique de Rumegies** : une soirée inoubliable au kiosque avec de nombreux musiciens, chanteurs, orchestre, DJ et un public au rendez-vous. Une première édition qui a rencontré un immense succès !



ET DEMAIN ? ENCORE PLUS DE FÊTE ET DE PARTAGE !

Fêtes de village, événements culturels, animations familiales, moments intergénérationnels... Les Joyeux Rumegeois ont plein d'idées et d'envies pour faire vibrer Rumegies tout au long de l'année.

Notre énergie est votre bonne humeur !



MERCI À TOUS !

Un grand merci aux bénévoles, partenaires, artistes, associations locales et habitants qui ont contribué à ces premiers moments de fête et de convivialité.

Ensemble, continuons à faire vivre et rayonner notre village !



Que vous ayez un peu de temps, beaucoup d'idées ou simplement l'envie de participer à la vie du village, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !



Jacques Beyaart
Président
06 84 69 33 29



lesjoyeuxrumegeois
@hotmail.com



Facebook :
Les Joyeux Rumegeois -
Comité des fêtes de Rumegies

Des idées, des rencontres, de la musique, des rires... et surtout l'envie de partager ensemble de beaux moments !

Disco Roller de Rumegies : une dynamique festive et sportive à Rumegies

Alliant sport, convivialité et ambiance festive, l'association Disco Roller propose à tous les publics une expérience unique autour du roller, dans une atmosphère rythmée et accessible à tous.

Tous les mardis soir de 18h à 21h.

Salle des sports Ruelle Mathieu à Rumegies.

Une saison riche en événements

Pour sa 1^{ère} Année, le Disco Roller a su rassembler petits et grands lors de ses différentes soirées à thème. Entre jeux de lumières, musique entraînante et bonne humeur, chaque rendez-vous devient un moment de partage apprécié par les familles, les jeunes et les passionnés de glisse.

Des activités pour tous les niveaux

Que l'on soit débutant ou confirmé, chacun trouve sa place au sein de l'association. Des séances encadrées permettent aux nouveaux pratiquants de s'initier en toute sécurité, tandis que les plus expérimentés peuvent perfectionner leur technique dans un cadre ludique. Le Disco Roller s'attache à promouvoir une pratique inclusive, où le plaisir prime avant tout.

Des projets pour 2026

Pour les mois à venir, l'association prépare de nouvelles animations encore plus immersives, avec des soirées à thème inédites et des collaborations locales en cours de développement. Nous avons créé au sein de notre Club, les Mascottes du Disco Roller, vous y trouverez Stitch, Mario et Luigi, Dino, notre panda de 3.60m, Angel et enfin Pikachu.

Le Disco Roller de Rumegies remercie chaleureusement tous ses adhérents, bénévoles et partenaires pour leur engagement et leur fidélité. L'aventure continue, et de belles surprises sont encore à venir !

Rejoignez-nous et venez rouler au rythme de la musique !

Président/trésorier :
Romuald ROHART
Secrétaire : Max ROGIER
Vice-secrétaire :
Gérald DUBOIS



Nous contacter

06.50.36.09.77

discorollerrumegies@gmail.com

La commune de
Rumegies est
heureuse d'accueillir
« **Madette** »,
nouveau bar à vins
& tapas, Place du
Vert Pont 🍷

Lieu emblématique
du village, cette
adresse reprend vie
pour devenir un
espace chaleureux
et convivial où se
retrouver, partager
un verre, déguster
des tapas maison et
profiter
d'animations dans
une ambiance
authentique.

📍 Ouvert depuis le
1er juillet

**Bienvenue à
Madette
à Rumegies !**

Madette

BAR À VIN & TAPAS

Rumegies



Lieu emblématique de Rumegies,
Madette fait revivre cette belle
adresse, Place du Vert Pont,
au cœur du village.



Dans une ambiance chaleureuse,
Madette vous accueille autour
d'un verre de vin ou d'une bière
du coin. Et si la faim se fait
sentir, vous trouverez toujours
de quoi manger et partager,
entre copains ou en famille.



Tout au long de l'année :
concerts, DJ, soirées braser,
dégustations et nombreuses
animations pour se retrouver
et passer de bons moments
ensemble.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi :	17h - 23h
Jeudi :	17h - 23h30
Vendredi :	15h - 1h00 (possibilité d'ouverture le midi selon la demande)
Samedi :	11h - 2h00
Dimanche :	11h - 23h



OUVERT
DEPUIS LE
1^{ER}
JUILLET



Toutes les tapas
sont faites maison.



Les vins proviennent
de vignerons indépendants.



Les bières sont locales,
tout comme les softs,
issus de la région.



*Un lieu convivial,
POUR TOUS, AVEC VOUS !*

La commune de Rumegies est fière
de voir ce lieu vivre à nouveau
et vous remercie pour votre soutien.

À très bientôt chez Madette !

📍 PARTAGE

👥 CONVIVIALITÉ

🌿 AUTHENTICITÉ

🌞 TERROIR

**VOUS ÊTES
COMMERÇANTS, ARTISANS
OU UNE ENTREPRISE LOCALE
à Rumegies ?**

Faites connaître votre activité auprès de tous les Rumegeois !



**BÉNÉFICIER D'UNE
INTERVIEW OU D'UN
PORTRAIT SUR LA PAGE
FACEBOOK
DE LA MAIRIE**



**PARAÎTRE DANS
L'ANNUAIRE
ÉCONOMIQUE LOCAL**

Distribué en boîte aux lettres
et disponible sur le site
www.rumegies.fr



**PARAÎTRE DANS
LE RUMEGIES
INFORMATIONS**



Pour cela,
écrivez à :

communication@rumegies.fr

*Ensemble,
faisons rayonner
Rumegies !*

RUMEGIES



PanneauPocket :

toute l'actualité du village dans votre poche



**Panneau
Pocket**

La commune utilise l'application gratuite PanneauPocket afin d'informer rapidement les habitants des actualités et informations importantes du village.

Grâce à cette application simple et accessible à tous, vous pouvez recevoir directement sur votre téléphone :



les alertes et informations urgentes



les événements et animations communales



les travaux et perturbations de circulation



les informations pratiques de la mairie



les communications des associations et de la vie locale



L'application est gratuite, sans publicité et sans création de compte.



Pour en profiter, il suffit :

1



de télécharger l'application « PanneauPocket » sur smartphone ou tablette

2

Q Rumegies

de rechercher la commune de Rumegies

3



d'ajouter la commune en favori pour recevoir les notifications



PanneauPocket permet de rester informé en temps réel et de renforcer le lien entre la commune et les habitants.



La municipalité invite l'ensemble des Rumegeois à télécharger l'application afin de suivre facilement toute l'actualité du village.



Restons connectés, restons informés !



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

JUILLET - DÉCEMBRE 2026



JUILLET 2026

DATE	DÉSIGNATION	HORAIRES	LIEU
Du 6 au 31 juillet	Centre de loisirs	—	Centre de loisirs
Lundi 13 juillet	Fête (musique/repas) + Feu d'artifice	19h00	Salle des sports
Mardi 14 juillet	Commémoration de la prise de la Bastille	11h00	Mairie
Vendredi 24 juillet	Fête du Centre de Loisirs	18h00	Salle des sports



SEPTEMBRE 2026

DATE	DÉSIGNATION	HORAIRES	LIEU
Mardi 1 ^{er} septembre	Rentrée Scolaire	8h30	—
Du 7 au 19 septembre	Inscriptions au centre de loisirs	de 8h00 le 07/09 à 12h00 le 19/09	—
Vendredi 11 septembre	Accueil des nouveaux habitants	Soir	Mairie
Samedi 19 septembre	Journée du Patrimoine à Rumeigies	10H - 12H / 14H-19H	Musée/Médiathèque / Circuit Chapelles



OCTOBRE 2026

DATE	DÉSIGNATION	HORAIRES	LIEU
Dimanche 4 octobre	Grande Fête Rumegeoise	De 10H à 19H	Salle des sports
Samedi 10 octobre	Concert Harmonie - Ste Cécile	Soir	Salle des fêtes
Dimanche 18 octobre	Repas des Aînés *	Midi	Salle des fêtes
Du 19 au 23 octobre	Centre de loisirs	—	—
Samedi 24 octobre	Visite du centre historique de Rumeigies (Marc Debersée)	9H - 12H	Mairie



NOVEMBRE 2026

DATE	DÉSIGNATION	HORAIRES	LIEU
Mercredi 11 novembre	Armistice	—	—
Samedi 14 novembre	Border camp - bourse militaire	—	Salle de sports



DÉCEMBRE 2026

DATE	DÉSIGNATION	HORAIRES	LIEU
Samedi 5 décembre	Saint Nicolas	—	Mairie
Samedi 5 décembre	Border camp - bal	—	Salle des fêtes
Mardi 8 décembre	Cinema des écoles **	Journée	Salle des fêtes
Jeudi 10 décembre	Fête de Noel - Ecole IC ***	—	Salle des fêtes
Mardi 15 décembre	Fête de Noel - Ecole du Ridoir ***	Soir	Salle des fêtes
Vendredi 18 décembre	Spectacle musical - Harmonie	Soir	Salle des fêtes
Samedi 19 décembre	Marché de Noël	14H - 18H	Kiosque

*Sur inscription **Réservé aux élèves de l'école ***Réservé aux familles de l'école

Encore d'autres dates à venir...

